



Passeport biométrique 100 millions d'euros d'argent public pour tuer une profession !

Le gouvernement français a publié hier le décret officialisant la procédure de mise en place du passeport biométrique.

Depuis plusieurs mois la profession des photographes s'est mobilisée contre la voie choisie par la France pour la mise en œuvre du passeport biométrique, qui consiste à intégrer une fonction de prise de vue gratuite du visage des administrés dans les stations de prise de données biométriques à installer dans 2000 mairies.

La possibilité laissée aux administrés de produire leur propre photo (payante) de manière traditionnelle est, de facto, illusoire et ne suffit pas à cacher la concurrence déloyale du projet.

Sans remettre en cause le bien fondé du règlement européen, la profession photographique s'est élevée contre un projet qui aura des conséquences dramatiques sur son équilibre économique.

Nos demandes de concertation ont été ignorées pendant longtemps et c'est sous la pression des photographes, relayée par les médias, que ses représentants ont été reçus le 26 mars dernier par la Direction du cabinet de Madame Alliot-Marie.

Lors de cette réunion, nous avons pu démontrer les faiblesses techniques du projet français, son coût pour les finances publiques et ses conséquences économiques. L'étude de nos remarques et de nos propositions devait être faite et il nous avait été assuré que nous serions informés des conclusions.

La profession a découvert hier, dimanche, dans les médias qu'il n'y aura finalement aucune concertation et que l'Etat a choisi de dépenser plus de 100 millions d'euros dans des stations qui vont condamner les photographes et les exploitants de cabines photographiques.

Il existe pourtant des solutions alternatives beaucoup plus efficaces et économes pour mettre en œuvre le règlement européen. Ainsi, de nombreux pays européens qui avaient un temps envisagé des solutions comparables au projet français, y ont renoncé au profit de solutions plus pragmatiques et respectueuses des entreprises concernées.

De plus, il semble évident que nos mairies ont d'autres défis à relever que celui de venir concurrencer, de manière abusive, sans légitimité et sans compétence, le métier de photographe...

C'est pourquoi la profession photographique va étudier et mener toutes les actions notamment judiciaires contre une mesure prise sans concertation et au mépris de toute logique économique.

Contact : Marc HERAUD (Secrétaire Général)
Tel : 01 44 69 40 76 / 06 70 74 59 18
heraud@ficime.fr